

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2014)
Heft: 2030

Artikel: Les zones d'ombre de la démocratie-témoin : la transparence sur la relation entre parlementaires et groupes d'intérêt est insuffisante
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

souvent la volonté des votants.

Dans le cas du scrutin du 9 février, il ne fait toutefois aucun doute qu'un certain nombre d'électeurs changeraient leur fusil d'épaule en cas de nouvelle votation. Il suffit d'entrer en contact avec une catégorie d'électeurs peu présente dans les enquêtes des médias, les jeunes partisans de l'UDC que l'on retrouve en nombre dans les écoles professionnelles et même dans les gymnases. Certains d'entre eux ont peut-être voté oui le 9 février par lassitude de se trouver systématiquement abordés le soir par des *dealers* africains dans les rues de nos villes, et par crainte des bagarreurs kosovars à la sortie des boîtes de nuit. Ils ignorent d'ailleurs souvent que les uns ne peuvent généralement pas être expulsés et que les autres, en majorité, détiennent un passeport suisse.

Ces jeunes ont été stupéfaits lorsqu'ils ont découvert qu'ils

avaient en fait voté contre l'Europe et qu'ils risquaient d'être les premières victimes de leur choix pour leurs éventuelles études à l'étranger. Alors oui, une catégorie d'électeurs changerait de camp, choisirait aujourd'hui de voter non et il serait sans doute assez aisément d'obtenir une majorité populaire contre ce nouvel article 121a de la Constitution fédérale.

Ceci dit, le problème n'est pas la majorité du peuple, mais celle des cantons - autant dire une tout autre affaire. Le 9 février, huit cantons et demi ont voté non. Il en faut douze pour atteindre la majorité. Parmi ceux qui ont donné une majorité positive, trois sont très proches des 50%: Bâle-Campagne et les Grisons avec 50,6% ainsi que Berne avec 51,1%. Dans ces trois cantons, la majorité pourrait bien basculer, ce qui nous amène à onze cantons.

Reste à en trouver un douzième. C'est là que les

choses se compliquent. Lucerne a voté oui à 53,3%, Soleure à 54,6%, Argovie à 55,2%. Le nombre de citoyens qui devraient changer d'avis s'avère du coup assez important. Or, ce ne sont pas là des cantons de montagne isolés et loin de tout. Largement implantées sur le *Mittelland*, dans les grands axes de communication, leurs campagnes sont couvertes de ces petites entreprises exportatrices qui font la richesse du pays. Nous n'avons pas en Suisse romande ce semis de bourgs industriels sur le Plateau. Il faudrait d'abord comprendre les raisons de leurs choix.

Si un nouveau vote devait avoir lieu, quel que soit le texte soumis aux citoyens, c'est à Brugg, Biberist ou Horw que se trouve la clé d'un renversement de la décision du 9 février, bien davantage que dans les manifestations, certes utiles et sympathiques, des étudiants sur la Place fédérale.

Les zones d'ombre de la démocratie-témoin

La transparence sur la relation entre parlementaires et groupes d'intérêt est insuffisante

Jean-Daniel Delley - 15 mars 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25465>

La Suisse, démocratie-témoin. Ce qualificatif élogieux attribué par l'académicien André Siegfried vaut reconnaissance de l'ancienneté et de la diversité des institutions démocratiques de notre pays.

Par contre, la Suisse n'est de loin pas l'élève modèle en matière de transparence de sa vie politique. Les liens d'argent tout comme les intérêts représentés restent dans l'ombre.

Le Palais fédéral est un bâtiment très fréquenté. Il n'abrite pas seulement 246 députés. Il est ouvert à plus de 400 invités permanents et plus de 150 hôtes occasionnels - chaque député a le droit

d'attribuer deux précieux badges de longue durée aux personnes de son choix, plus deux badges journaliers.

Certes, la loi sur le Parlement ([art. 69](#)) prescrit l'inscription de ces invités dans un registre, ainsi que l'indication de leurs fonctions. Ce [registre](#) n'est disponible sur le site électronique du Parlement que depuis l'automne 2011. Quant à l'énoncé des fonctions, il sert trop souvent de cache-sexe aux intérêts représentés. Ainsi, les porteurs de badge se présentent le plus fréquemment comme collaborateur personnel (58) ou tout simplement invité (48).

Pour en avoir le cœur net, la [Neue Zürcher Zeitung](#) a recherché les liens d'intérêt de ces invités dans le registre du commerce. Il en ressort qu'au moins 327 des 409 invités sont en réalité des lobbyistes. Le quotidien zurichois a pu construire un [graphique](#)

[interactif](#): un clic sur le nom d'un député fait apparaître les intérêts représentés par ses invités. Pour l'anecdote, on notera que quelques députés - pourquoi chercher loin - ont accrédité des membres de leur famille.

Le secteur de la construction et de l'immobilier, avec 44 invités, occupe la tête du classement, mais seuls 15 de ces derniers déclarent publiquement cette appartenance. Le groupe le plus problématique est sans doute celui des consultants et relations publiques (54). En effet, ses membres de par leur profession sont susceptibles de représenter simultanément plusieurs intérêts et par nature enclins à la confidentialité. C'est dire que l'analyse du registre du commerce ne suffit pas à dévoiler tout le réseau qu'ils représentent. D'autant moins qu'elle ne permet pas de détecter les intérêts au niveau cantonal ou régional.

Il ne s'agit pas de vouer le *lobbying* aux géomnies. Le droit de s'organiser en groupes de pression et de chercher à influencer les décisions politiques font partie du jeu politique. Par contre, en démocratie ce jeu devrait se dérouler en toute transparence.

Les élus comme les citoyens sont en droit de connaître les intérêts dont sont porteurs ces «invités». Pourtant une commission du Conseil des Etats a récemment rejeté une [proposition](#) visant à l'accréditation obligatoire de tous les lobbyistes et à la publication des intérêts qu'ils défendent.

Si l'on ajoute le fait que la Suisse persiste à laisser dans l'ombre le financement des partis et des campagnes de votation, notre pays a encore un sérieux effort à accomplir pour mériter l'étiquette de démocratie-témoin.

Rivières et pesticides de chez nous

Pas très ragoûtant, et pas assez étudié...

Gérard Escher - 16 mars 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25469>

Les trois quarts des échantillons prélevés dans cinq rivières suisses contiennent plus d'un microgramme de résidus de pesticides par litre. C'est très élevé, dit une [étude récente](#) de l'Eawag, l'Institut de recherche suisse spécialiste de l'eau, qui a par ailleurs

trouvé en moyenne une quarantaine de résidus différents dans chaque échantillon. La situation est-elle grave?

Cocktail de résidus

L'étude porte sur cinq rivières

avec un bassin versant d'au moins 35 km² et un bon mélange d'usages urbain et agricole. Les prélèvements sont faits toutes les vingt minutes et une valeur moyenne de l'échantillon composite est obtenue toutes les deux semaines. La méthode permet